

Règlement rédigé le 21/08/2024

■ Article 1 : Epreuve.

Le District de Football de la Charente organise une compétition Séniors à 7 joueurs, appelée Critérium Seniors (CR7).

Sauf dispositions particulières prévues au présent règlement, ce sont les RG de la FFF, de la LFNA et du District de la Charente qui s'appliquent.

■ Article 2 : Obligation des Clubs.

Les clubs participants à cette compétition doivent être affiliés à la FFF et être à jour de leurs cotisations.

■ Article 3 : Engagements.

3-1 : Les engagements doivent s'effectuer auprès du District de Football de la Charente via Footclubs avant la date fixée par le Comité d'Organisation,

3.2 : Chaque club ne peut engager qu'une seule équipe,

3.3 : Les engagements sont ouverts à tous les clubs répondant de l'article 2 : cela concerne donc les équipes réserves de clubs ayant une ou des équipes à 11, mais également des clubs dont l'équipe à 7 serait leur seule équipe, donc leur équipe première.

■ Article 4 : Classement des équipes d'un même club.

Les équipes seniors à 11 seront les premières équipes du club, l'équipe à 7 viendra en suivant. Exemple : le club X qui a 2 équipes seniors à 11 (A et B), l'équipe à 7 sera l'équipe C.

Nota : le forfait d'une équipe à 11 du club entraîne le forfait de l'équipe CR7.

■ Article 5 : Organisation des rencontres : Jour et heure des matchs.

Les rencontres pourront se dérouler du vendredi soir jusqu'au lundi soir aux horaires officiels et suivant les desiderata des clubs :

- Vendredi : 19H00 ou 20H00,
- Samedi : 19H00 ou 20H00 (17H00 et 18H00 en cas de lever de rideau),
- Dimanche : 13H00 (en cas de lever de rideau) ou 15H00,
- Lundi : 19H00 ou 20H00.

Tout changement de calendrier pourra se faire avec l'accord des 2 clubs et l'acceptation de la commission des compétitions seniors, **sans frais de dossier**.

Les matches non joués pour cause d'intempéries seront traités comme les autres rencontres de championnat ou coupe.

■ Article 6 : Déroulement des rencontres.

Le règlement du foot à 7 est appliqué :

- Le terrain de jeu doit être correctement tracé, les buts seront fixés au sol et équipés de filets,
- Les buts sont dimensionnés ainsi : 6m x 2.10m,
- Deux périodes de 35 minutes chacune,
- Pause entre les 2 périodes n'excédant pas 15 minutes,
- Le hors-jeu se juge sur la ligne médiane,
- 10 joueurs maximum et 6 joueurs minimum sur la feuille de match,
- Relance du gardien s'effectue à la main dans sa surface,
- Les touches se jouent à la main,
- Coup de pied de but à hauteur du point de pénalty à 9 mètres,
- Passe en retrait au gardien comme foot à 11,
- Les ballons sont fournis par le club recevant,
- Les équipes doivent porter des maillots numérotés de 1 à 10,
- Les équipes doivent être vêtues aux couleurs de leur club.

Nota : La compétition se déroulera en une seule phase (ALLER/RETOUR) avec des poules géographiques

■ Article 7 : Attribution des points.

Pour l'ensemble de la compétition l'attribution des points s'effectuera de la manière suivante :

- Match gagné : 3 points,
- Match nul : 1 point,
- Match perdu : 0 point,
- Forfait, pénalité : Retrait d'1 point.

■ Article 8 : Feuille de match.

La FMI devra être utilisée comme pour les rencontres de Championnat à 11.

■ Article 9 : Participation aux rencontres.

Les joueurs entrés en jeu lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures du club ne pourront participer à la rencontre lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

Pour cette compétition une équipe senior à 7 ne pourra aligner qu'un maximum de 3 joueurs ayant pris part effectivement au cours de la saison à plus de 10 rencontres officielles (coupes et championnats) cumulées avec l'ensemble des équipes supérieures.

Le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrit sur la feuille de match (FMI) est limité à quatre (4) dont (2) maximum ayant changé de club « hors période ».

■ **Article 10 : Officiels.**

Les arbitres centraux et les arbitres assistants bénévoles devront être licenciés à la FFF. L'arbitre assistant pourra être remplacé et pourra également jouer une mi-temps.

■ **Article 11 : Sanctions disciplinaires.**

Le règlement disciplinaire et le barème disciplinaire seront appliqués comme pour la compétition à 11 (Annexe 2 des RG de la FFF), ainsi que les modalités pour purger une suspension (article 226 des RG de la FFF).

■ **Article 12 : Cas non prévus.**

Les cas non prévus dans le présent règlement seront examinés par la Commission organisatrice, en accord avec les RG de la FFF, de la LFNA et du District de la Charente.

Préambule : Suite à la réunion du 13/09/2024, avec les clubs CR7, au siège du District, et compte tenu des échanges, la commission des compétitions Seniors a harmonisé les règles du jeu qui s'imposent à l'ensemble des équipes CR7.

Loi 1 - Les installations

Le terrain ou aire de jeu : (par comparaison = moitié du terrain de foot à 11) :

Longueur : 50 à 70 m,

Largeur : 45 à 55 m.

Les buts :

6m x 2,10m (tolérance à 2 m), mêmes dimensions que pour les U13, fixés au sol par des systèmes conformes et équipés de filets.

Le rond ou cercle central :

6m de rayon.

La surface de réparation :

26m x 13m.

Le coup de pied de réparation (Point de pénalty) :

A 9m de la ligne de but.

Poteaux de coin (corner) :

1 poteau à chaque point de corner

Loi 2 : Le ballon

Utilisation d'un ballon de Taille 5.

Loi 3 : Nombre de joueurs

L'équipe se compose de 7 titulaires dont 1 gardien + 3 remplaçants. Ceux-ci peuvent entrer en jeu à n'importe quel moment sous réserve d'attendre un arrêt de jeu et de se présenter à l'arbitre au niveau de la ligne médiane.

Les remplacés deviennent remplaçants et peuvent revenir au jeu selon les mêmes modalités.

Une rencontre ne peut débuter ou se poursuivre si une équipe comporte moins de 6 joueurs.

Loi 4 : Equipements des joueurs

Les équipes doivent porter des maillots numérotés aux couleurs du club de 1 à 10,

Les protège-tibias et l'identification du capitaine par un brassard sont obligatoires.

Loi 5 : L'arbitrage central

Il est assuré par un licencié joueur ou dirigeant du club recevant et identifié par une chasuble.

Loi 6 : Les arbitres assistants (1 par équipe)

Ce rôle peut être réalisé par une personne licenciée, certifiée médicalement ou non et munie d'une chasuble prévue à cet effet,
Un joueur prévu comme remplaçant pourra assumer ce rôle durant la 1ère mi-temps et jouer en seconde période. Il devra alors être remplacé par un joueur ayant été remplacé pendant toute la seconde mi-temps,
Un seul remplacement possible.

Loi 7 : La durée des rencontres

Temps de jeu : 2 fois x 35 min avec une mi-temps n'excédant pas 15 min.

Loi 8 : Le coup d'envoi

Identique au foot à 11 : Les adversaires sont placés à 6m du ballon et hors du rond central. Il est interdit de marquer directement depuis un engagement.

Loi 9 : Ballon en jeu et hors du jeu.

Identique au foot à 11 : Le ballon est hors du jeu lorsqu'il franchit entièrement l'une des lignes extérieures du terrain.

Loi 10 : But marqué.

Identique au foot à 11 : Un but est marqué lorsque le ballon, en l'air comme à terre, franchit entièrement la ligne de but (entre les poteaux et sous la barre).

Loi 11 : le hors-jeu

Identique au foot à 11 : Le hors-jeu se juge au départ du ballon. Si le joueur fait action de jeu, il est hors-jeu s'il est plus près de la ligne adverse que le ballon et l'avant dernier adversaire. Il n'y a pas de hors-jeu sur une touche, un corner, un coup pied de but.

Loi 12 : Fautes et comportements anti-sportifs

Tous les coups francs prévus comme sanction ou reprise de jeu sont directs (mur à 6m).
Le tacle (geste technique) est autorisé mais doit être réalisé d'une manière raisonnée, contrôlée et non dangereuse. Il peut être réalisé de face ou sur le côté mais absolument pas par derrière.
Toute faute commise dans la zone de but (surface de réparation) par l'équipe qui défend entraîne un coup de pied de réparation (pénalty).

Fautes spécifiques du gardien de but :

- Prendre le ballon de la main, sur une passe en retrait avec le pied d'un partenaire ou sur une rentrée en touche effectuée par un coéquipier = coup franc direct sur la ligne des 13m, perpendiculaire à l'endroit de la faute. Le mur à 6m est autorisé,
- Dégager de volée ou 1/2 volée ainsi que faire rebondir le ballon pour le dégager au pied = coup franc direct sur la ligne des 13m, perpendiculaire à l'endroit de la faute. Le mur à 6m est autorisé,
- Reprendre le ballon après l'avoir lâché volontairement sans qu'il ne soit retouché par un autre joueur = coup franc direct sur la ligne des 13m, perpendiculaire à l'endroit de la faute. Le mur à 6m est autorisé,

Loi 13 : Les Coups francs.

Les coups francs sont tous directs y compris les fautes spécifiques du gardien énoncées dans la loi XII.

Loi 14 : Le coup de pied de réparation ou pénalty.

Il sera exécuté à partir du point situé à 9m, le gardien se situant dans ses buts avec les pieds sur la ligne.

Loi 15 : La rentrée de touche.

Elle se fait à la main comme pour le foot à 11.

Loi 16 : Le coup de pied de but (dit « 6m » à 11).

Le ballon sera placé à une distance maximale de 9m (de la ligne de but) sur le point de réparation (pénalty).

Loi 17 : Le coup de pied de coin (corner).

Il sera botté comme pour le foot à 11, les adversaires se situant à au moins 6m du ballon.

Loi 18 : La relance du gardien.

Dans le cours du jeu, lorsque le gardien est en possession du ballon (en mains) dans sa zone, il peut relancer **EXCLUSIVEMENT** long ou court à la main, pour favoriser le jeu collectif de son équipe.

Loi 19 : Epreuve des tirs au but.

Pour les matches à décision (Coupe CR7 ou matches de Champion Div's), en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire : Tirs au but sans prolongations.

La procédure pour les tirs au but est la suivante :

- Cette épreuve se déroule dès la fin de la rencontre sans retour aux vestiaires,
- L'arbitre procédera au tirage au sort pour désigner l'équipe qui tirera la 1^{ère},
- Les 7 joueurs (gardien compris) présents sur le terrain au coup de sifflet final participent à cette épreuve soit une série de 7 tirs.

Si une équipe se trouve en infériorité numérique, l'autre devra se mettre obligatoirement au même niveau en nombre de joueurs.

Les remplaçants demeurent sur le banc

Les tirs sont effectués alternativement. Les coups de pied de but sont exécutés suivant la loi 14 du présent règlement

Tous les joueurs sauf le gardien et le tireur sont dans le rond central.

Si à la fin de cette série, les équipes sont à égalité, l'épreuve se poursuit avec les mêmes tireurs dans le même ordre jusqu'à ce qu'une équipe ait obtenu un but de plus que l'autre pour un nombre de tentatives identique.

Loi 20 : Sanctions disciplinaires.

Le barème des sanctions disciplinaires est le même que pour le foot à 11.